



Le Conseil d'Etat
3149-2025

Département fédéral de justice et police
(DFJP)
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Concerne : révision totale de l'ordonnance sur les brevets - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 avril 2025 valant consultation sur la révision totale de l'ordonnance sur les brevets (OBI).

Notre Conseil soutient le projet qui lui a été soumis, lequel permet d'atteindre le haut degré de transparence et de sécurité juridique souhaité dans le domaine des brevets.

Il salue en particulier l'instauration d'un rapport obligatoire sur l'état de la technique par l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) pour chaque demande, la possibilité offerte au demandeur de requérir un examen complet des conditions de brevetabilité conforme aux standards européens ou encore, la simplification des démarches administratives par la suppression des barrières posées à l'usage des outils numériques et par la possibilité de déposer des pièces justificatives en anglais, en sus d'une langue nationale, réduisant ainsi les coûts.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancellerie :


Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :


Thierry Apothéloz